



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs élargi

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier »
Membre adhérent de l'intersyndicale « Action Praticiens Hôpital », APH
Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS



Docteur Emmanuelle Durand
Présidente

Docteur Eric Le Bihan
Vice-Président

Lettre ouverte du SNPHARE aux IADE

Le Ministre de la Santé a annoncé le 10 janvier 2022 qu'il s'engageait à intégrer les IADE dans le dispositif des « Infirmiers de Pratique Avancée », à la suite des conclusions du rapport IGAS – conclusions qu'il avait lui-même formulées dans la lettre de mission aux rapporteurs.

Depuis des mois, le SNPHARE ainsi que la SFAR, le collège des enseignants et les syndicats libéraux réunis au sein du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation - vous soutient sans réserve dans une reconnaissance statutaire et salariale à hauteur de vos compétences. Nous avons proposé une troisième voie, en accord (nous semblait-il...) avec vos représentants, l'inscription de votre profession dans un nouveau statut du Code de Santé Publique. Cela permettait une reconnaissance ad hoc sans remettre en cause la responsabilité du parcours anesthésique du patient et de nos organisations de bloc opératoire. **Le Ministre en a décidé autrement et cherche à nous diviser.**

Pourquoi pensons-nous que la pratique avancée n'est pas adaptée à d'anesthésie ? Parce qu'au-delà d'une reconnaissance statutaire, c'est une évolution qui bougerait les lignes de « qui fait quoi » en anesthésie. Le législateur va pouvoir établir sans concertation avec les composantes de la profession, le transfert de responsabilité de l'acte d'anesthésie du médecin anesthésiste-réanimateur à l'IADE. Le décret de 1994 et votre décret de compétence de 2017, obtenu -de concert- par les IADE et les médecins anesthésistes réanimateurs permettant à l'IADE d'exercer avec la sécurité d'un médecin anesthésiste réanimateur immédiatement disponible, deviendront de fait, obsolètes. **Cette petite musique s'inscrit dans une démarche entreprise depuis plusieurs années de démedicaliser la santé toute entière.** La pratique avancée est une bonne chose, mais ne peut pas s'appliquer à tous les domaines, et en tout cas, de notre point de vue, ne peut pas s'appliquer à l'anesthésie.

Nous ne commenterons pas les autres problèmes posés par une intégration dans la pratique avancée quant à votre quadruple compétence ou votre formation, mais la vigilance semble être nécessaire.

Nous constatons ces derniers jours des propos très violents, ainsi que des menaces personnelles, d'une petite minorité de personnes : ne tombons pas dans ce piège. La qualité du binôme médecins anesthésiste-réanimateur-IADE, la complémentarité de nos compétences respectives, les bonnes relations que nous entretenons font partie de ce qui donne sens à nos métiers.

Le 2 février 2022, les médecins anesthésistes-réanimateurs seront en grève **contre le transfert de responsabilité en anesthésie.** Ils seront en grève pour défendre l'exercice de l'anesthésie dans le respect du décret de sécurité de 1994, de votre décret de compétence **et du binôme médecins anesthésiste-réanimateur-IADE.**

Les changements sont affaires de profession et nous devons exiger de nos tutelles qu'elles nous rassemblent autour d'une table comme nous l'avons déjà fait pour faire émerger les lois qui nous concernent.

Dr Emmanuelle Durand
Tél : 03 10 73 61 28
Tél portable : 06 60 55 10 65
emmanuelle.durand@snphare.fr

<http://www.snphare.fr>

Dr Eric Le Bihan
Tél : 01 40 87 50 00
eric.lebihan@snphare.fr